



Indivision vs communauté de biens

Par granlolo

bonjour

la part de chacun dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier commun en indivision (avant mariage) est-elle la même que dans la communauté de biens ?

Je m'explique :

Nous avons acheté un bien immobilier commun il y a 15 ans, avant notre mariage (donc en indivision). Or à l'époque mes revenus étaient supérieurs à mon ex-femme.

L'indivision a duré 2 ans jusqu'au mariage et donc la formation de la communauté. Durant ces 2 premières années de remboursement de l'emprunt, considère-t-on que la part de chacun vaut 50% comme dans la communauté, ou alors est-on en droit de réclamer une récompense supplémentaire ?

si oui, comment l'évaluer ?

merci de vos réponses